

le bulletin de liaison



SALAIRES : SEULE LA LUTTE PAIE !

L'enjeu prioritaire dans la période est celui de l'augmentation des salaires, allocations et pensions. Pas besoin d'expliquer que les prix augmentent beaucoup plus que les salaires, il suffit d'aller faire ses courses, faire le plein ou payer ses factures notamment d'énergie pour le constater.

Devant une telle situation, le gouvernement n'a pas annoncé de réelles mesures comme, par exemple, une conférence sur les salaires avec une obligation de renégocier dans les entreprises et branches avec des objectifs chiffrés. L'augmentation annoncée du SMIC est très loin d'être suffisante. Pire : les propositions formulées par une majorité d'entreprise couvrent à peine l'inflation - tout en la minorant en prenant des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité comme l'indice des prix. Au final, si l'inflation est de 2,8%, une augmentation de 2% représente donc tout de même... une baisse de salaire.

Nous ne parlerons pas des négociations qui aboutissent à des augmentations individuelles qui sont souvent un piège favorisant les plus hauts salaires et les arrangements entre ceux qui sont proches de la direction d'entreprise et ceci sans transparence ou critères. Mais les augmentations au pourcentage sont aussi un piège ; il faut donc à mi-

nima un talon, un minimum, pour que les plus bas salaires ne soient pas dévalorisés. Augmenter de 2,5% un salaire de 1500 euros et un autre de 5000 euros représentera respectivement 37,5 euros et 125 euros : une manière finalement de creuser encore les écarts.

Car si la lutte paie, c'est qu'il nous faut imposer par le rapport de force syndical la redistribution des richesses et donc des salaires (avec les cotisations au passage !)/pensions/allocations. C'est ce qu'ont fait encore de nombreuses équipes syndicales, dans l'industrie (Cemoi, Bombardier, Unilin, Bel, Bodet, Forbo, LDC, Iveco bus, Schmidt, Valéo etc.) mais aussi la chimie, le commerce ou les transports.

Les négociations à froid ne fonctionnent pas ; ce qui nous guide est à la fois la (contre)-information auprès des collègues, la mobilisation collective et une vision globale et interprofessionnelle comme horizon malheureusement bien loin des journées d'actions sans lendemain proposées par les centrales syndicales. En attendant, puisqu'une aucune augmentation automatique n'existe lorsque les prix augmentent, imposons tous ensemble nos revendications sur le sujet : 200 euros mois et la prise intégrale des frais de transports. Ne restez pas isolé-e, rejoignez SUD Industrie !

Pas de guerre entre les peuples !

« *Stop à l'agression russe en Ukraine ! Pour une Ukraine libre et souveraine pour les travailleurs/ses* », tel est le titre de la déclaration du Réseau syndical international de solidarité et de luttes. Contre l'invasion des troupes russes et les offensives du gouvernement Poutine, le réseau conclue son appel par les revendications suivantes :

- Troupes russes hors d'état Ukraine !
- Dissolution de l'OTAN. Débarrassons-nous des troupes et des bases améri-

caines dans les pays d'Europe occidentale et orientale !

- Rejoindre les mobilisations anti-guerre dans les prochains jours.
- Soutien à ceux et celles qui, en Russie, rejettent la politique de Poutine parce qu'ils et elles se battent pour la paix, la solidarité entre les peuples, contre le nationalisme et l'extrême droite.
- Solidarité avec les syndicalistes indépendants d'Ukraine, de Russie, de Biélorussie, de Pologne...



Contacts utiles

**Union Fédérale
SUD industrie**
10, Avenue Rachel
75018 Paris

permanence@sudindustrie.org
www.sudindustrie.org

Trésorerie
Laurent Volonté
Massimo d'Amato
Céline Hofer
06.29.62.43.33

tresorerie@sudindustrie.org

Vie interne - développement
Julien Gonthier
06.30.55.33.56

gonthier@sudindustrie.org

Formation syndicale
Bernard Guillerey
Francis Fontana
06.30.71.78.22

formation@sudindustrie.org

Juridique
Mohamed Khenniche
Jérôme Lorton

juridique@sudindustrie.org

Laïcité & lutte contre les discriminations
Francky Poiriez
06.50.00.91.72

laicite@sudindustrie.org

International
Marc Tzwangue
06.82.55.83.16

international@sudindustrie.org

Boutique militante
Jérôme Massin

boutique@sudindustrie.org

8 MARS 2022 : POUR L'ÉGALITÉ

L'Union Fédérale SUD Industrie se bat quotidiennement dans les entreprises (et en dehors aussi!) pour réaffirmer les principes d'égalité entre salariés et notamment la fin des discriminations entre les hommes et les femmes.

Les mobilisations qui auront lieu le 8 mars permettront de rappeler ces thématiques qui sont importantes pour notre action syndicale et la société que nous bâtissons. S'il s'agit de régler définitivement les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes (mais aussi plus globalement de limiter les écarts tout court aussi !), les questions salariales ne sont pas les seules sur lesquelles il faut agir. C'est notamment le cas des temps partiels, la plupart du temps imposés, qui imposent une grande précarité. Pour toutes ces raisons, le 8 mars permettra de mettre en avant toutes ces revendications.

DROIT DU TRAVAIL : EN PRISON AUSSI

Trop souvent délaissé, le milieu carcéral est pourtant le reflet de notre société et de sa violence avec ses rapports d'exploitation poussés à l'extrême. C'est le cas notamment du travail en prison, qui ne connaît aujourd'hui que très peu de règles et droits pour le détenu qui travaille. Absence du code du travail, pas de reconnaissances des droits les plus élémentaires notamment syndicaux, sont autant d'indicateurs de l'urgence à faire bouger radicalement les choses. Le numéro 18 des *Utopiques* (cahier de réflexion de l'Union syndicale Solidaires) est consacré à la prison : « réalités, alternatives, syndicalismes », avec notamment un article co-écrit par des camarades (Florent & Julien) de SUD industrie. *Au-delà des Utopiques*, signalons aussi un passage la parution aux éditions Syllepse d'un ouvrage « c'est ainsi que fut ma vie », de Max Tzwangue, qui retrace sa vie passionnante de FTP-MOI. À lire !

ANTIFASCISTES TOUJOURS

Nous ne pouvons échapper à la campagne électorale/présidentielle en cours, et dans ces périodes, nous considérons qu'il est nécessaire de rappeler certains principes, valeurs et positions de l'Union Fédérale SUD Industrie.

Attachés à la Charte d'Amiens, nous considérons que le syndicalisme est indépendant vis à vis de toutes organisations politiques, patronales, étatiques ou religieuses. Ainsi, le syndicalisme a une double fonction : celle de porter les revendications immédiates et de transformer la société, sans se soucier des échéances électorales. Et pas sous prétexte que le syndicat doit se cantonner à l'entreprise. Au contraire ! Pour nous, le syndicalisme est majeur et se suffit à lui-même (« l'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes »). En conséquence de quoi, notre syndicat ne donnera jamais de consigne de vote, en appelant surtout les travailleurs-ses compter avant tout sur eux-mêmes et notre capacité collective d'organisation et de mobilisation.

Pour autant, le syndicalisme que nous portons et évidemment anti-raciste et antifasciste. Les courants politiques traditionnels d'extrême droite, au même titre que tous les intégrismes religieux, sont un danger pour le mouvement ouvrier et n'ont pas leur place dans le syndicat. L'Union Fédérale SUD Industrie réaffirme son combat antifasciste par tous les moyens, historique et d'actualité, contre toutes les composantes d'extrême droite qui ont toujours attaqué frontalement et durement les syndicats, notamment de lutte, et doivent donc être éliminées sans détour.

MINIMAS CONVENTIONNELS DU CAOUTCHOUC

Les négociations actuellement en cours dans la convention collective du Caoutchouc sur les salaires minimums par coefficient (les fameux minimas conventionnels en dessous desquels l'entreprise ne peut pas payer un salarié) ont été clôturées dès la première séance par la chambre patronale. Les propositions avancées par le patronat étaient largement en dessous des attentes et revêtaient même un caractère provocateur : il s'agissait seulement de couvrir l'augmentation du SMIC. Autres conséquences à venir : un tassement de la grille sans reconnaissance des qualifications et portant ainsi préjudice à l'attractivité de la branche. Malgré la croissante forte annoncée de 4% par la chambre patronale elle-même et les résistances du secteur lors du COVID-19, la question de la redistribution des richesses a été totalement mise de côté.

Dénonçant cette situation, l'interfédérale CFDT-CGT-SUD-FO-CFE/CGC, après une réunion houleuse de négociations, a saisi la Direction Générale du Travail (DGT) et le Ministre de l'Economie. L'objectif ? Faire cesser l'absence de loyauté dans les négociations de la part de la chambre patronale et l'obliger à accepter de réelles augmentations de salaires. Première étape qui semble réussie : une nouvelle réunion de négociation est déjà prévue le 15 mars et le ministère a du se saisir du dossier. Maintenons la pression ensemble !



Paris, le 7 février 2022

**Saisine par l'inter-fédérale de la branche du Caoutchouc
Lettre recommandée avec AR**
M. Pierre RAMAIN, en votre qualité de DGT,

L'inter-fédérale CFDT-CGT-SUD-FO-CFE/CGC rassemblant la totalité des organisations syndicales représentatives dans la convention collective nationale du caoutchouc souhaite vous saisir officiellement à travers ce courrier sur les négociations des minimas de notre branche, tant sur le fond que sur la forme. En effet, une seule journée de négociation s'est tenue, en date du 1er février 2022 : la chambre patronale, composée du SINP et d'UCAPLAST, a clôturé la réunion le jour même, après avoir fait des propositions minimales qui pourraient s'apparenter à une véritable provocation au regard de la situation quotidienne vécue par les salariés, majoritairement des ouvriers dans des métiers pénibles. Aucun responsable d'entreprise ne participait, démontrant le peu d'intérêt à échanger avec nos organisations sur ce sujet, alors qu'eux-mêmes restent toujours présents lorsqu'il s'agit d'échanger sur les questions de formations professionnelles pour percevoir différentes subventions ou fonds de l'OPCC.

À ce jour, les huit premiers coefficients sont en dessous du SMIC, et la chambre patronale a juste proposé qu'une mise à niveau légale, ce qui ne constitue pas en soi une négociation. Le patronat a fait comme proposition finale de remettre le premier coefficient à 330 à 1000 €, soit 0,2% au-dessus du SMIC et une valeur du point à 6,51 € (une réévaluation insuffisante pour éviter l'effet mécanique du tassement de la grille). Vous constaterez que l'écart, s'il est possible de le qualifier ainsi, entre les 11 premiers coefficients est de 55,05 €. Cela ne fait que confirmer la volonté des directions d'entreprises de la branche du caoutchouc d'être dans une négociation totale de la reconnaissance des qualifications, des diplômes et de l'expérience portant préjudice à l'attractivité de notre branche.

Le patronat, qui avait évoqué, lors des dernières négociations début 2021, un « contexte » spécifique lié à la crise sanitaire pour justifier une très faible réévaluation des minimas, avait pourtant laissé entendre que la négociation 2022 serait toute différente : il n'en est rien. La convention collective est pourtant le meilleur atout contre le dumping social en permettant à la fois la prise en compte des salariés des plus petites entreprises et le renforcement de l'attractivité de nos métiers qui passe forcément par une revalorisation salariale. Le rapport de branche, réalisé par la chambre patronale fin 2021, annonce une « croissance de 4% » sur nos secteurs pour 2022, parle d'une « bonne résistance » pour les entreprises avec une « demande très forte » et fait état « d'un contexte inflationniste indésirable depuis dix ans », les propositions de la chambre patronale sont en total décalage avec la réalité et nos cahiers revendicatifs. Nous sommes donc autant que jamais quand nous voyons l'ensemble des fonds publics distribués aux directions d'entreprises du caoutchouc par différents mécanismes (activité partielle, CICE, plan de relance, etc.) sans contrepartie, en termes d'emplois ou de salaires, mais surtout sans aucune réponse sur l'utilisation de ces aides.

Ce premier point est constitutif d'une dégradation importante des échanges entre organisations syndicales et patronales : cette mascarade en termes de propositions l'a été aussi du point de vue de la négociation et c'est notamment pour cette raison que nous vous demandons d'intervenir.